

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés : Monsieur Yannick SURAULT ayant donné pouvoir à Madame Sylvie BOULIN
Madame Gwenaëlle PEDEMANAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume LECOQ
Madame Sophie DEVAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume VALEIX
Monsieur Guillaume SARRAZIN ayant donné pouvoir à Monsieur Raymond COUQUIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Robin BOIS-HUTIN désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1- CAB 2 – TRAVAUX DE VOIRIE PHASE 4 – ROUTE DU PETIT BOIS (signature de la convention avec le département)
- 2- Autorisation à mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2022
- 3- Signature de la convention de partenariat avec les food-trucks
- 4- Participation à des frais de scolarité ULIS
- 5- Désignation des délégués suite à la fusion des syndicats de rivières : SMASGL / SYMBAL

Le procès-verbal du 25 novembre est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – CAB 2 – TRAVAUX DE VOIRIE PHASE 4 – ROUTE DU PETIT BOIS (signature de la convention avec le département)

Messieurs COUQUIAUD et MARIEN rappellent que le 21 février 2019, le conseil municipal a voté et autorisé le Maire à signer la convention avec le département de la Gironde relative au tableau de calage et de programmation sur 4 années en ce qui concerne les fiches actions des travaux à réaliser dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg N°2.

Pour 2022, le programme de travaux concerne la route du Petit Bois (RD 138) incluant notamment l'effacement de tous les réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage public).

Le projet a été soumis pour avis au Centre routier départemental du Libournais.

Le 5 janvier 2021, le centre routier a autorisé la Commune de Villegouge à réaliser en agglomération, dans l'emprise de la route départementale n°138 du PR 11+358 au PR 11+652, et sous sa maîtrise d'ouvrage, les travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg route du Petit Bois RD 138.

Cette convention est nécessaire pour faire la demande de subvention relative à cette quatrième phase de la CAB2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'approuver la convention entre la Commune de Villegouge et le Département de la Gironde détaillant les modalités d'exécution de ces travaux.

2 – Autorisation à mandater et liquider les dépenses d’investissement avant le vote du Budget 2022

Mme Sylvie BOULIN, adjointe aux finances informe que conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n’a pas été adopté avant le 1er janvier de l’exercice auquel il s’applique, le Maire est en droit, jusqu’à l’adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d’engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l’affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d’assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2021	Autorisation 25 %
16	Emprunts et dettes assimilées	340 585 €	85 146,25 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 800 €	3 450 €
21	Immobilisations corporelles Dont - Un congélateur : 329,98 €	55 500 €	13 875 €
23	Immobilisations en cours	2 000 €	500 €
		411 885 / 4 = 102971.25 €	102 971,25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité des membres présents ou représentés de donner l’autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement 2022, hors reste à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du Budget primitif 2022.

3 – Signature de la convention de partenariat avec les food-trucks

Madame Delphine NONCLE, responsable de la commission commerce, présente au conseil municipal le projet de convention établi pour chacun des deux food-trucks présents chaque semaine sur la commune.

Il est donc proposé de donner un accès à chacun des food-trucks à raison d’une fois par semaine ; sur un emplacement d’environ 30m² sur la place de la Libération.

La commune mettra à disposition de l’occupant l’alimentation en électricité pour l’exercice de son activité.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation sont prises en charge par l'occupant directement et hors redevance.

L'occupant sera consenti en contrepartie du versement d'une redevance destinée à couvrir les dépenses d'électricité engagées par la commune lors de l'occupation. Celle-ci s'élèvera à 240€ pour une durée d'occupation convenue pour l'année 2022, soit 20€ par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de valider ces propositions de convention et d'autoriser Madame Delphine NONCLE, responsable de la commission commerce à signer avec les responsables des différents food-trucks concernés.

4 – Participation à des frais de scolarité ULIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 23 septembre 2021, la Mairie de La Lande de Fronsac a sollicité au titre de la solidarité la Commune de Villegouge pour le versement d'une dotation de 300 €.

Cette somme représente notre quote-part sur le montant annuel global des frais de scolarité d'un enfant inscrit en classe d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membre présents ou représentés, décide d'autoriser la mairie à verser cette dotation de 300 € à la commune de La Lande de Fronsac.

5 – Désignation des délégués suite à la fusion des syndicats de rivières : SMASGL / SYMBAL

Monsieur le Maire informe qu'en date du 20 novembre 2021, la mairie recevait un courrier de la part du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (SMASGL) concernant sa fusion avec le Syndicat Mixte du Bassin du Lary (SYMBAL).

L'arrêté de fusion et de création ayant pu être pris dès le 1^{er} janvier 2022 ; il est maintenant demandé aux différentes mairies concernées de délibérer afin de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents ou représentés de désigner :

- Délégué n°1 – Raymond COUQUIAUD
- Délégué n°2 – Jean BOULIN

Suppléant : Bahija KHATTABI

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe que le 27 janvier 2022, notre doyenne a fêté ses 107 ans. Pour l'occasion, un bouquet de fleurs lui a été remis par la municipalité ainsi que quelques gourmandises et Madame AYGUESPARSSE nous a fait l'honneur de répondre avec beaucoup d'esprit et d'humour aux questions des journalistes.
- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de la CAB 2 PHASE 4 actuellement en cours. De plus, il indique l'importance de ne pas oublier les petits hameaux. Une vitesse excessive a été constatée sur les voiries communales.
- Monsieur le Maire souhaite porter une réflexion sur le fait de programmer une réunion dédiée à chaque hameau de la commune afin de connaître le ressenti des habitants et les

aménagements qu'ils souhaiteraient voir apparaître quand la dernière et actuelle phase de la CAB sera terminée.

- Madame Patricia QUELENNEC dresse la liste des prochaines manifestations à venir :

27/03 – repas des aînés (qui était prévu en décembre et a dû être reporté suite à la 5^{ème} vague COVID)

18/03 – spectacle des enfants (qui devait avoir lieu en décembre et a dû être reporté suite à la 5^{ème} vague COVID-19)

8/05 Cérémonie du 8 Mai

16 /07 – festives

11/11 Cérémonie du 11 Novembre

Toutes ces manifestations ayant déjà été budgétisées sur 2021 – reprogrammées avec les mêmes prestations prévues.

- Commission sécurité : Monsieur Jean BOULIN informe que l'installation de radars pédagogiques est reportée à l'année prochaine.
- Commission voirie : Monsieur Raymond COUQUIAUD informe qu'une prévision pour le revêtement des voiries communales a été envoyée à la CDC – il a été proposé les routes suivantes -1 tertre de Thouil – 2 route des carrières – 3 chemin de Labatut
- Madame Sylvie BOULIN rappelle qu'une réunion est programmée le 22 mars à 17h00 avec la société API RESTAURATION (notre nouveau prestataire pour la cantine scolaire) – Nous aurions besoins de parents d'élèves pour faire un retour.

Aussi, nous avons rencontré récemment Madame Nathalie GOUAUD, chargée de mission de l'association ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires) afin de mettre en place un programme de préventions seniors dans nos locaux. Ce programme a pour objectif d'informer les seniors sur « les clés » du bien vieillir par le biais de plusieurs ateliers. Ils auront lieu à la salle des fêtes de Villegouge le mercredi et se dérouleront sous forme de cycles de 4 à 12 séances de 1h15 à 2h30 à raison d'une fois par semaines et par petits groupes de 12 à 16 aînés de 55 ans et plus. Une diffusion de l'information paraîtra dans le bulletin municipal qui sera bientôt distribué. Les plaquettes d'inscriptions sont disponibles à la mairie ou sur le site internet.

- Madame Delphine NONCLE informe que Monsieur Loïc JANDOT – maraicher dans le secteur de Bellegarde va bientôt pouvoir être prêt à vendre ses légumes. Il dispose actuellement de 6000m² de terrain et recherche à pouvoir s'étendre.
- Madame Gwenaëlle GARNIER demande quel avenir est prévu pour le bâtiment des sœurs à côté du jardin des enfants ? Monsieur le Maire indique que compte tenu des différents emprunts contractés ces dernières années, (salle des fêtes, écoles, CAB) il faudra encore patienter pour un tel chantier, ceci dit Monsieur VALEIX suggère qu'une consultation citoyenne serait la bienvenue quant à l'avenir de ce bâtiment faisant partie du patrimoine Villegougeois.
- Madame Gwenaëlle GARNIER sollicite l'installation d'un lampadaire Chemin de la Chapelle, une étude va être menée sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses conseillers et lève la séance à 19H45.